

RÉVISION N°2
Approbation - 2019

CALUIRE-ET-CUIRE

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Le Vernay.....	p. 4
PIP A2 - Le Charroi.....	p. 6
PIP A3 - Le bourg.....	p. 8
PIP A4 - Cuire-le-bas.....	p. 10
PIP A5 - Bissardon.....	p. 12
PIP A6 - Saint-Clair.....	p. 14
PIP B1 - Rue Eugène Villon.....	p. 16
PIP B2 - Sud du bourg - Jamen Grand.....	p.18
PIP B3 - Boulevard Paul Doumer, rue Curis.....	p. 20
PIP B4 - Vassieux.....	p. 22

Identification

Localisation : Avenue Général de Gaulle ; montée du Vernay

Typologie : Tissu compact de faubourg

Valeur : Urbaine et mémorielle



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le quartier du Vernay constitue une polarité communale secondaire, un « territoire de vie quotidienne » : présence d'un groupe scolaire et de quelques commerces place du Vernay. La proximité de grands éléments paysagers (côtières de la Saône et plateau des maraîchers), de liens verts majeurs (voie de la Dombes) constituent également des atouts pour ce quartier.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend un Élément Bâti Patrimonial (EBP) repéré au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble présente une typologie de village-rue avec une implantation linéaire, en front de rue, à l'alignement selon un parcellaire en lanières.
- La continuité du front de rue est très homogène tout en laissant apparaître quelques dents creuses, en retraits.
- L'ensemble, assez ordinaire, est constitué de maisons de ville à l'épannelage qui varie entre un étage et trois étages. L'architecture est de facture modeste et présente peu de modénature.
- A noter face au chemin Jean Petit, la présence d'une seconde bande bâtie.
- Des appentis, et jardins végétalisés se développent dans la

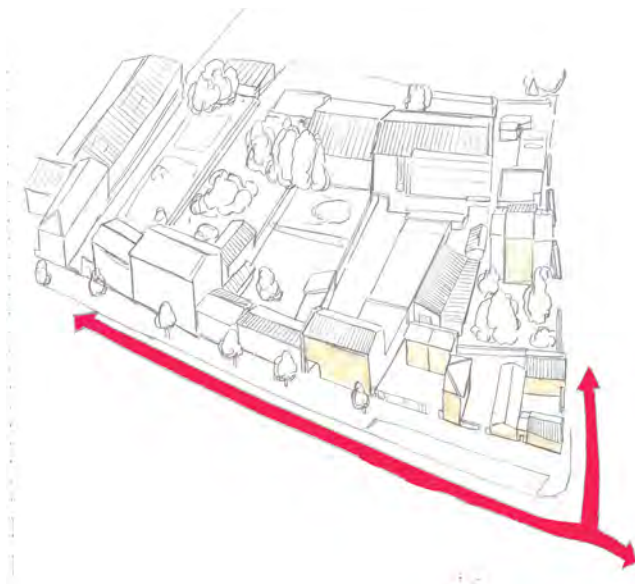
profondeur des parcelles. L'accessibilité en cœur de parcelle se fait par des porches couverts (vocabulaire propre au faubourg), des venelles. Constitués par des jardins ou potagers, les cœurs de parcelle sont progressivement occupés par des activités artisanales.

- De part et d'autres de la séquence s'étendent des villas plus remarquables, avec des boisements visibles depuis l'espace public.

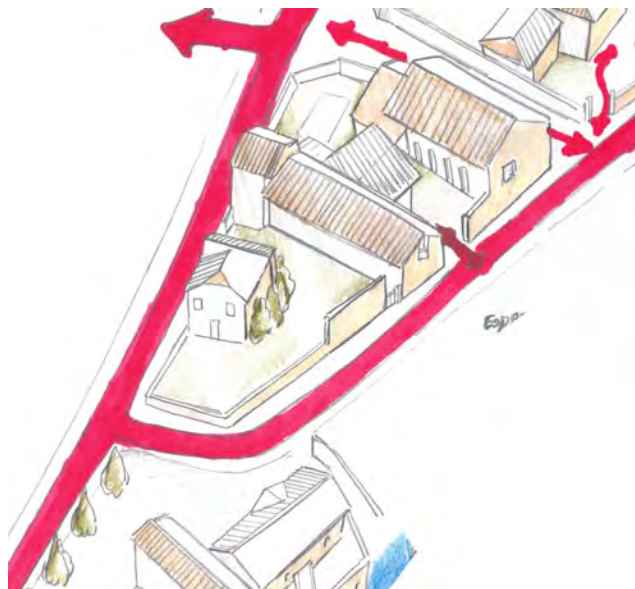
- Ce tissu offre des possibilités de renouvellement en raison de son caractère ordinaire et de sa situation d'entrée de ville. Il subit une pression exercée par le renouvellement urbain, déjà initié à l'est de la place du Vernay.



Caractéristiques à retenir



Façade avenue Général de Gaulle vue depuis la place du Vernay



Angle Avenue Général de Gaulle et rue Pierre Bourgeois

Prescriptions

- **Maintenir l'identité et la cohérence de cet ensemble en considérant les caractéristiques principales décrites :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). En cas de doublement par des volets roulants, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont

admissibles, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Les nouvelles constructions en second rang sont limitées à trois niveaux maximum.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Pérenniser le maillage piéton : Les accès piétons directs vers l'avenue Général de Gaulle sont conservés, en appui à la fois sur les porches et venelles existants.

Identification

Localisation : Chemin et impasse du Charroi ; chemin de la combe

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le hameau du Charroi s'implante au nord-ouest de la commune, entre le village-rue du Vernay et la balme.
- Il s'organise en deux séquences. La première se situe le long de la montée du Vernay. La seconde se place chemins du Charroi et la Combe.

CARACTERISTIQUES :

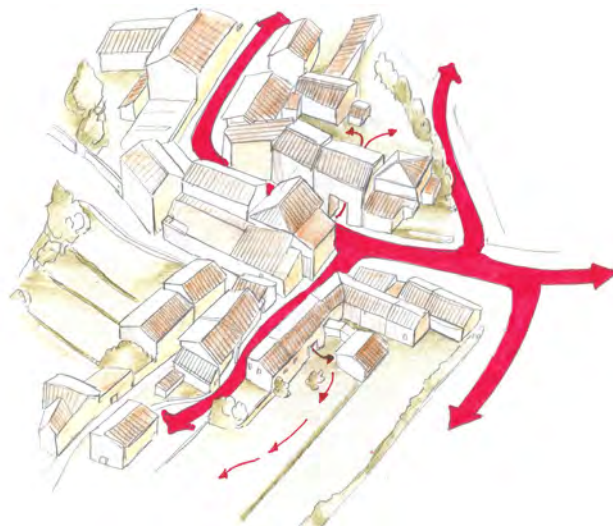
- Aggloméré sur d'anciennes parcelles agricoles et desservi par le chemin de la Combe, le hameau du Charroi développe une structure vernaculaire. Une subtile relation entre plein et vide, formule un espace public très caractéristique. Les rues, impasses, étranglements et venelles sont délimités par de hauts murs, corps de fermes ou pignons.
- Sur la montée du Vernay, le tissu se développe de façon linéaire et dans la profondeur. Alors que sur les chemins du Charroi et de la Combe, le tissu s'organise de façon concentrique. Les caractéristiques de gabarits et d'implantation sont en revanche similaires.
- L'ensemble bâti est concentré sur rue, avec un paysage urbain marqué par les murs et les pignons des maisons, les façades principales étant tournées sur les jardins. Le bâti s'implante en continuité sur rue, à l'alignement. Il s'organise autour de cour et est de faible hauteur, un étage parfois augmenté d'un niveau de combles aménagés.

- Il s'agit d'un habitat ordinaire, au vocabulaire rural (cours, porches, absence de modénature et d'ornementation,, vocabulaire des murs...). L'architecture est de facture modeste.

- Le tissu est desservi par un système de venelles.

- Le cadre paysager est important et très structurant. La balme et les vues sur les boisements environnants sont très prégnants dans le paysage urbain proche et plus lointain.

- Le développement pavillonnaire important autour tend à miter les jardins et rompt le rapport au paysage.



Prescriptions

- **Maintenir l'identité et la cohérence de cet ensemble en considérant les caractéristiques principales décrites :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). En cas de doublement par des volets roulants, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales, notamment en préservant autant que possible, les coeurs d'ilots végétalisés.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Avenue Jean Moulin ; impasse des pavillons ; impasse Gaillard ; allée des Verchères ; avenue Pierre Terrasse ; impasse Marie-Lyan ; passage Martin ; Impasse des pavillons, impasse gaillard, impasse Verchères

Typologie : Tissu de faubourg, maisons bourgeoises

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce périmètre se divise en deux séquences : le bourg qui s'étend le long de la rue Jean Moulin, et le tissu qui se développe à l'ouest, sur les impasses des Pavillons, Gaillard et l'allée des Verchères.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend un Élément Bâti Patrimonial (EBP) repéré au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

Le bourg, rue Jean Moulin :

- Ce bourg homogène se caractérise par sa linéarité et son parcellaire en lanières, héritage de l'activité maraîchère. A noter la présence d'une concentration de commerces occupant les rez-de-chaussée.
- Cette séquence, ordinaire, est constituée principalement de maisons de ville à l'épannelage variable entre un et trois étages.
- L'implantation et la morphologie sont héritées du parcellaire en lanière induisant des systèmes de porche, cours, venelle et impasse très caractéristique de cet ensemble.
- Le second rang est occupé par des nombreuses constructions dans la profondeur aux destinations variées (maisons, garage, appentis...)

- Les maisons présentent des façades en pierre ou enduites, rythmées par les volets en bois et certains détails de modénature.

- L'ambiance est assez minérale, les quelques poches végétalisées se concentrant à l'arrière du bâti. Cependant la proximité de nombreuses maisons bourgeoises et villas autour du bourg lui apportent une certaine qualité paysagère et contribuent à l'aération du tissu.

L'ouest du bourg :

- Cette séquence se développe à l'arrière du bourg, à la lisière de la balme.
- Elle est constituée de villas et pavillons cossus, développés sur un parcellaire en lanières profondes, desservie par un système d'impasses.
- Plusieurs ambiances sont à relever en fonction des différentes voies :

L'impasse des Pavillons, se caractérise par des villas développées de part et d'autre de la voie, avec une implantation en retrait au nord et en front de rue au sud. Elle présente un soin architectural et paysager particulier. Cette impasse étroite est marquée par les murs et boisements.

L'impasse Gaillard se démarque par l'amorce du front urbain à l'angle de la rue Jean Moulin, constitué de petites maisons en front de rue, avec une ambiance particulière.



Caractéristiques à retenir

L'allée des Verchères, quant à elle, diffère par sa situation en belvédère et les vues sur le grand paysage.

- La continuité est assurée par la qualité paysagère et architecturale de l'ensemble. Cette qualité est accentuée

par les systèmes de clôture très transparents des propriétés (mut bahut surmonté de grille, ou de maçonnerie, à fort taux de transparence, le plus souvent doublé d'une haie d'essences diverses).

Prescriptions

- **Maintenir l'identité et la cohérence de cet ensemble en considérant les caractéristiques principales décrites :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). En cas de doublement par des volets roulants, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin

de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales. Plus spécifiquement à l'ouest du Bourg, préserver autant que possible les coeurs d'îlots végétalisés et les vues sur le grand paysage.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Quai Clémenceau ; impasse de l'écluse ; montée des Forts

Typologie : Tissu historique compact ancien en partie renouvelé

Valeur : Paysagère, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

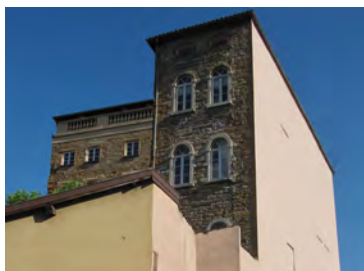
- Cet ensemble, de petites dimensions, est concentré en bord de Saône et implanté dans la balme.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.

détails notables comme des balcons en encorbellement, encadrements de baies, baies en anse de panier, toitures pavillon, fronton ...

- Il est entouré de plusieurs grandes propriétés dont la Rivette. Ce qui en plus de la végétation en cœurs d'îlot, lui donne une grande qualité paysagère.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble entretient un fort rapport à la rivière et à l'activité fluviale (écluse, club d'aviron, rives de Saône) mais également à l'Île Barbe (nombreux points de vue).
- Il se situe sur un promontoire, dominant la rivière, sur lequel se dresse le château (XIV^e siècle) qui en constitue l'élément principal, l'emblème.
- Le bâti s'implante en front de rue, à l'alignement. La continuité sur rue repose sur l'alternance des constructions et des murs de clôtures des propriétés et de soutènement des terrains, éléments très structurants du paysage urbain.
- Les volumes et gabarits sont homogènes. La morphologie de la ligne de ciel est davantage due au dénivelé qu'à une variation d'épannelage. Les bâtiments comptent entre un et deux étages au sud de la Montée des Forts et trois étages en moyenne au nord.
- L'architecture est de facture modeste et présente peu de modénature. A noter la présence de quelques



Prescriptions

- **Maintenir l'identité et la cohérence de cet ensemble en considérant les caractéristiques principales décrites :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). En cas de doublement par des volets roulants, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales, notamment en préservant autant que possible les terrasses, les coeurs d'îlots et les jardins végétalisés.

Préserver les vues vers la Saône et le relief du 9ème arrondissement de Lyon

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Montée du belvédère ; rue Bissardon ; rue de l'orangerie ; rue Royet ; impasse Régaud ; rue de Verdun ; montée des Lilas

Typologie : Tissu contemporain d'îlot couronne non régulier

Valeur : Urbaine, paysagère, sociale et d'usage



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble historique d'immeubles "canut" est accroché à la balme du Rhône, face au parc de la Tête d'Or. Il jouit d'une situation stratégique, très visible depuis la rive gauche du Rhône, qu'il surplombe.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble est lié à la Croix-Rousse malgré la déconnexion par la montée de la Boucle.
- Ce quartier à l'écart s'installe dans une forte déclivité de terrain. Son accès est limité, ce lui donne un caractère un peu insulaire et une ambiance calme et résidentielle.
- Le paysage urbain présente une cohérence de grande qualité marqué par principalement par les façades d'immeubles de type canut. Il existe cependant d'autres typologies bâties (maisons de ville, maisons bourgeoises, grandes propriétés maisons contemporaines, équipement/institution...) dont la présence aère le tissu.
- Le bâti s'implante en continu, en front de rue, à l'alignement. La continuité repose parfois sur des murs de clôture des propriétés. La trame parcellaire est très perceptible dans le rythme des façades.

- La morphologie de la ligne de ciel est due à la fois au dénivelé ainsi qu'à une variation forte d'épannelage. Les constructions comptent entre un et quatre étages sur rue. L'étagement, en raison du dénivelé, varie pour un même immeuble, entre côté jardin et côté rue.

- L'architecture est de facture très modeste, et peu d'éléments de modénature sont à relever. A noter la présence d'appuis en saillie, et de quelques encadrements de baies.

- Le dénivelé et la position en surplomb permet des jeux de vues sur le quartier mais également sur le grand paysage.

- Cet ensemble est marqué par une forte présence du végétal et du paysage due aux cœurs verts des îlots (non perceptible depuis les rues) ainsi qu'à l'aération renforcée par les parcs de grandes-propriétés.



Prescriptions

- **Maintenir l'identité et la cohérence de cet ensemble en considérant les caractéristiques principales décrites :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). En cas de doublement par des volets roulants, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales, notamment en préservant autant que possible les coeurs d'îlots végétalisés.

Préserver les vues vers la Rhône et le parc de la Tête d'Or.

Identification

Localisation : Grande-rue de Saint-Clair

Typologie : Tissus de faubourg en partie renouvelés

Valeur : Urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble, très linéaire, se développe en pied de balme et le long du Rhône.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble s'organise de part et d'autre d'une rue étroite à sens unique, la Grande rue de Saint-Clair, dans le prolongement du cours Aristide Briand.

- Les immeubles s'implantent en front de rue, de façon continue. Les épannelages sont variés. L'architecture est de facture modeste de manière générale, les façades sont lisses et présentent peu de modénature ou ornementation.

- Le périmètre peut se diviser en deux séquences principales:

- Une première séquence très homogène se développe entre les montées Joseph Serre et de la Sœur Vialy, avec un épannelage oscillant entre trois et quatre étages d'un côté, et un étage augmenté de combles au plus près de l'église. Sur cette séquence, la modénature accentuée et des détails architecturaux remarquables sont à relever comme des encadrements de baies moulurés, des appuis en saillie, des allèges moulurées, des bandeaux filants, corniches moulurées, ... La séquence se prolonge le long de la montée Serre avec des bâtiments d'origine industrielle (à noter la présence d'une cheminée de briques) implantés dans la pente. Les terrains à l'arrière sont gérés en terrasses.

- L'ensemble de la Grande rue de Saint-Clair est ensuite rompu par une séquence entièrement renouvelée, en rupture d'échelle, puis passée l'impasse Grand Bichet, une nouvelle séquence ancienne en cours de renouvellement se développe jusqu'à la place Victor Basch. A noter la présence d'anciennes devantures de bois. Cette séquence est interrompue par une respiration offerte par la mise en valeur de murs de soutènement de la balme.

- Le tissu se développant à l'arrière du village rue, sur le quai Charles Senard, est moins qualitatif, marqué par un caractère faubourien ordinaire. Son échelle bâtie est très différente de celle sur la Grande rue de Saint-Clair, avec des constructions comptant un voire deux étages.



Prescriptions

- **Maintenir l'identité et la cohérence de cet ensemble en considérant les caractéristiques principales décrites :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Les devantures de bois sont préservées.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). En cas de doublement par des volets roulants, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter

l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les percées visuelles vers le Rhône ou vers le relief de la balme boisée sont préservées.

Identification

Localisation : Rue Eugène Villon

Typologie : Maisons bourgeoises

Valeur : Architecturale, urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

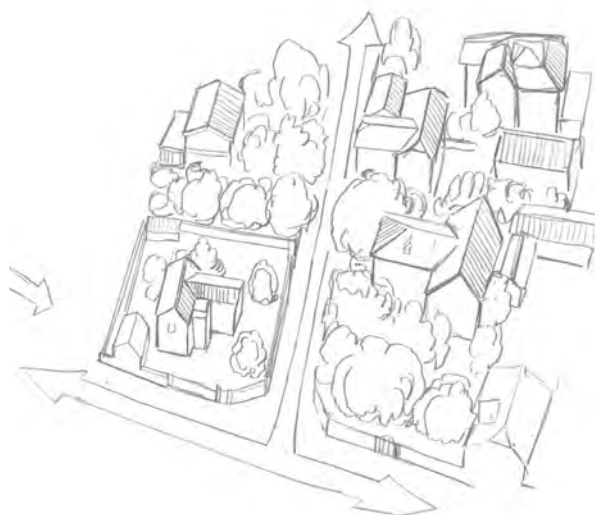
CONTEXTE :

- Cet ensemble s'implante perpendiculairement à la route historique, avenue Général de Gaulle et au sud du quartier du Vernay.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble est constitué de petites villas, organisées de part et d'autre d'une rue étroite. L'implantation est discontinue et en fond de parcelle, ménageant une perspective sur la maison depuis le portail.
- Les propriétés sont closes par des murs bahut assez hauts surmontés de grille de ferronnerie laissant la vue sur les frontages et les maisons. Malgré cela, les maisons sont souvent cachées derrière les boisements denses implantés en front de rue dans les frontages privées. La qualité paysagère est la caractéristique principale de cet ensemble tant les boisements privés sont prégnants sur l'espace public.
- Il existe une certaine dichotomie entre les deux rives de la rue : les maisons de la rive nord sont à peine visibles derrière la végétation de la parcelle, alors qu'au sud, la vue est beaucoup plus dégagée.
- Les maisons ont été construites entre la toute fin du XIXe

et le début du XXe siècle. L'ensemble présente une variété de typologies bâties, allant de maisons bourgeoises à la modénature accentuée à des maisons à l'architecture plus ordinaire et discrète.



Prescriptions

- **Maintenir l'identité et la cohérence de cet ensemble en considérant les caractéristiques principales décrites :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). En cas de doublement par des volets roulants, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de**

manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble en préservant les caractéristiques du front urbain par leurs traitements et leurs dimensions.

Le doublage d'une clôture ajourée par une haie basse d'essences diverses est encouragée.

Périmètre d'intérêt patrimonial

Sud du Bourg - Jamen Grand

Identification

Localisation : Rue Jamen Grand, rue Berthelot, passage Martin

Typologie : Maisons bourgeoises

Valeur : Architecturale, urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se développe au sud du bourg de Caluire-et-Cuire.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble est constitué de maisons de maître, plutôt hétérogène le long de la rue Jamen Grand, et se poursuit de façon plus homogène rue Berthelot et passage Martin. Les maisons aux typologies variées présentent une grande qualité architecturale avec une modénature accentuée (jeux de volume, toitures complexes, détails architecturaux).
- **Rue Jamen Grand**, les jardins et terrains ont été lotis par des collectifs implantés de façon discontinue dans les parcs, suite à un remembrement de parcelles. Ce qui provoque une perte de la lecture du parcellaire en lanières. Cette séquence montre une forte hétérogénéité, une rupture d'échelle et la perte de la cohérence d'origine. Cependant les maisons de maître constituent des repères depuis l'espace public. Les maisons s'implantent en retrait, la continuité bâtie le long de la voie est assurée par les murs de clôtures des propriétés et copropriétés.
- **La rue Berthelot** présente une qualité et une ambiance particulière due à sa cohérence, à la forte présence

paysagère, et du cadrage du paysage par les murs. Le mode d'implantation varie entre des maisons en front de rue, à l'alignement et en retrait derrière un frontage plus ou moins profond et végétalisé.

- **Le passage Martin** constitue une venelle étroite entre la rue Jean Moulin et l'avenue Marc Sangnier et la voie des Dombes. Il se caractérise par son étroitesse et les murs qui le bordent. Le bâti est implanté perpendiculairement dégageant d'importants espaces de jardins.



Prescriptions

- **Maintenir l'identité et la cohérence de cet ensemble en considérant les caractéristiques principales décrites :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). En cas de doublement par des volets roulants, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Identification

Localisation : Boulevard Paul Doumer, rue Curis, rue Albert Thomas

Typologie : Tissus à dominante d'habitat individuel ordonnés sur rue, antérieurs à 1970

Valeur : Urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble, construit entre les deux guerres, peut se diviser en deux séquences de tissus pavillonnaires, développées de part et d'autre de la rue François Peissel. La première se trouve sur les rives du boulevard Paul Doumer, la seconde entre les rues Curie et Albert Thomas.

CARACTERISTIQUES :

- Les deux séquences se composent de petits pavillons implantés en retrait de façon discontinue et présentent les mêmes caractéristiques.

- La typologie bâtie est commune. Il s'agit de pavillons entre deux guerres dont les caractéristiques sont : Volume monolithique, composé de trois travées verticales et comptant deux étages, une toiture à deux pans (parfois à demi-croupe), une composition autour d'une travée axiale accueillant l'entrée, l'accès au premier étage par un escalier extérieur, appuis de fenêtre. Le rez-de-chaussée est occupé par un garage.

- L'implantation, toujours en retrait, varie d'une rue à l'autre : sur la rue Paul Doumer, le retrait est variable de manière aléatoire, sur la rue Curie, le retrait est faible, ménageant un petit frontage et sur la rue Albert Thomas, le retrait très important permet de placer les jardins à l'avant de la maison.

- Le système de clôture, s'il prend des formes variées, est cohérent : mur bahut avec grille ajourée de maçonnerie ou de ferronnerie. Les grilles, les portails et les portillons sont coordonnés.

- La discontinuité favorise les percées visuelles sur les jardins et les retraits, ainsi que la perception des boisements depuis l'espace public.

- Cet ensemble pavillonnaire est typique de « l'esprit caluirard ».



Prescriptions

- **Maintenir l'identité et la cohérence de cet ensemble en considérant les caractéristiques principales décrites :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). En cas de doublement par des volets roulants, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seule l'orientation perpendiculaire à la voie de la ligne de faitage est admise.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Le doublage d'une clôture ajourée par une haie basse d'essences diverses est encouragée.

Identification

Localisation : Autour du chemin de Vassieux

Typologie : Grandes propriétés homogènes, maisons bourgeoises

Valeur : Urbaine, architecturale et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce vaste ensemble se développe au sein de la côtière du Rhône.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Le tissu est constitué de nombreuses maisons bourgeoises et de grandes-propriétés. Il se développe autour de la grande-propriété des Sœurs Clarisses dont le parc paysager constitue un espace caractéristique.
- Cet ensemble entretient un fort rapport à la pente, et son implantation suit les lignes de niveaux.
- Le paysage sur rue est marqué par les murs et les boisements remarquables présents dans les différentes propriétés. La densité de boisements est remarquable et visible depuis le boulevard périphérique.
- L'équilibre du tissu repose sur les rapports forts entre les pleins et les vides, le bâti et le non-bâti ainsi qu'entre le bâti et le végétal.
- Les constructions présentent une grande diversité d'implantations ainsi qu'une grande variété de typologies bâties (pavillons, pavillons cossus, villas, maisons bourgeoises...). A noter la présence de nombreux détails

architecturaux remarquables (modénature accentuée, toiture pavillons, aisseliers de bois sculpté, polychromie des façades, ...)

- Le mode d'implantation étant variable, la continuité bâtie repose sur les murs d'enceintes des propriétés ou de soutènement des terrains.

- La qualité de ce périmètre réside à la fois sur la concentration d'éléments patrimoniaux qu'il comprend, mais également sur la forte présence végétale et la densité de boisements.



Prescriptions

- **Maintenir l'identité et la cohérence de cet ensemble en considérant les caractéristiques principales décrites :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). En cas de doublement par des volets roulants, ils sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble en préservant les caractéristiques du front urbain par leurs traitements et leurs dimensions.

Le doublage d'une clôture ajourée par une haie basse d'essences diverses est encouragée.